

Les assises du Pas-de-Calais, pour le même trimestre, s'ouvriront à Saint-Omer le lundi 12 mars prochain, sous la présidence de M. le conseiller Binet, assisté de MM. Delattre et Boistel, juges au tribunal de première instance de Saint-Omer.

Les opérations relatives à la révision annuelle des listes électorales sont commencées. Les préparations du tableau de rectification devront durer du 1<sup>er</sup> au 10 janvier inclus; le tableau rectifié, qui sera terminé le 14, sera publié le 15, et à partir de ce jour les réclamations pourront être présentées jusqu'au 25 janvier. Les décisions de la commission municipale devront être rendues le 30, et les dernières de ces décisions notifiées le 2 février. Il ne pourra être interjeté appel que jusqu'au 7 février, devant le juge de paix, qui a dix jours pour statuer. La ratification des décisions de ce magistrat devra être terminée le 20 dudit mois. Vers la fin du mois de mars, MM. les maires consulteront la liste primitive, le tableau de rectification, les décisions rendues sur les réclamations, et, après avoir retranché les électeurs décédés ou qu'un jugement définitif aura privés du droit de vote depuis la formation de la liste de rectification, ils dresseront la liste électorale pour l'année définitivement close le 31 mars prochain.

D'après un arrêté de M. le préfet du Nord, la chasse est interdite dans le département du Nord à partir du 15 janvier 1860, sauf les exceptions autorisées par l'arrêté préfectoral du 30 septembre 1856, en ce qui concerne le gibier d'eau et les oiseaux de passage.

Dans toutes les villes et communes de l'empire, la vérification périodique des poids et mesures a commencé le 1<sup>er</sup> janvier. Les agents de l'administration vérifient et poinçonnent les poids, mesures et instruments de pesage, tant ceux qui composent l'assortiment obligatoire que ceux que le commerçant possède en surplus; ils s'assurent spécialement que les balances à plateaux égaux, se trouvent élevées à une distance suffisante du lieu où on en fait usage, pour prendre leurs oscillations libres et perceptibles à l'œil.

Cette distance est ainsi fixée, du sol au plan sur lequel elles reposent : balances de magasin, à 10 centimètres; de comptoirs, grande portée, 4 centimètres; de moyenne portée, 2 centimètres; de petite portée, 1 centimètre.

Il est une erreur, assez commune du reste, qui consiste à considérer le baromètre comme une sorte de prophète chargé d'indiquer à l'avance les variations de la température. Le baromètre n'est rien moins que cela.

La science ne lui demande, ne lui a jamais demandé qu'une seule chose, à savoir la pesanteur de l'atmosphère. Cette pesanteur était donnée primitivement par la compression ou la dilatation d'une colonne de mercure; plus tard, on a réussi à substituer à ce liquide un corps métallique; mais l'usage de l'instrument est toujours resté le même. Si l'on a ajouté à certains baromètres des cadrans portant des indications diverses, depuis beau temps jusqu'à tempête, on ne peut en tirer que des inductions fort hypothétiques; il est, en effet, aisé de concevoir que des causes différentes et parfois même tout à fait opposées peuvent modifier dans le même sens la densité de l'atmosphère, résultat complexe qui dépend à la fois d'une infinité de phénomènes.

L'usage du baromètre appliqué à la navigation n'est donc pas, comme on le suppose, de prévenir les marins lorsque la tempête les menace. Les navigateurs habitués à contempler le ciel, en tirent des pronostics beaucoup plus cer-

ains. Le baromètre n'en est pas moins pour eux d'une immense utilité. On sait quel rôle jouent, dans la direction d'un navire, les observations astronomiques; il n'est pas une de ces observations qui n'ait besoin d'être modifiée en raison de la densité de l'atmosphère. Il existe des tables dressées à cet effet et publiées dans des ouvrages spéciaux; l'observateur, en s'y reportant, trouve la correction qui doit être faite aux résultats obtenus, en raison de chacun des chiffres donnés par le baromètre.

Il y a, du reste, longtemps qu'on ne se sert plus, dans les recherches scientifiques, du baromètre à cadran de Toricelli. Il a été remplacé par le baromètre de Gay-Lussac, beaucoup plus précis et garanti contre tous les accidents par une garniture de cuivre, ainsi que par un système de suspension fort ingénieux, qui lui permet de conserver toujours sa position verticale, malgré les plus fortes oscillations.

Il y a, le 22 janvier une éclipse annulaire de soleil, visible dans le grand Océan austral, au cap Horn et à la Nouvelle-Zélande. Elle ne sera pas visible en Europe ni en Afrique, par la raison qu'il y aura longtemps que le soleil aura disparu de l'horizon pour ces pays quand l'éclipse commencera, à dix heures quatre minutes du soir (temps moyen de Paris). L'éclipse centrale commencera à onze heures quarante-cinq minutes et finira à une heure vingt-neuf minutes après minuit.

L'année a commencé avec le premier quartier de la lune, qui a eu lieu le 1<sup>er</sup>, à dix heures cinquante-sept minutes du matin; il y aura pleine lune le 8, à trois heures trente-deux minutes du soir; dernier quartier le 15, à sept heures sept minutes du matin; nouvelle lune le 23, à vingt-six minutes du matin. Enfin, il y a de nouveau premier quartier le 31, à cinq heures vingt minutes du matin.

Le ciel, qui ne peut manquer de rester beau après les intempéries de toutes sortes que nous avons subies depuis l'automne, va conserver, assure-t-on, pendant près de trois mois, toute sa magnificence, sans compter que le reste de l'année nous offrira une foule de spectacles rares et pleins d'attraits, comme les phases de Vénus, l'occultation de Jupiter par la lune, la fermeture de l'anneau de Saturne, la grande éclipse de soleil du 18 juillet, etc. Rarement le ciel présente-t-il de si belles merveilles.

L'Echo d'Arcis reproduit un passage d'une circulaire adressée récemment par le procureur impérial de l'arrondissement aux divers officiers ministériels. C'est un avis qui ne saurait avoir trop de publicité en présence de faits regrettables souvent reproduits par la presse :

« Il existe encore, dans un grand nombre de localités, surtout dans les campagnes, un usage contre lequel il importe au plus haut point de se prémunir. Beaucoup de personnes (parmi elles, certains officiers de police judiciaire), regardent comme absolument interdit de déplacer, et même de toucher d'une manière quelconque le corps d'un individu atteint ou présumé atteint de mort violente. Ils se gardent bien, par exemple, avant l'arrivée des magistrats du chef-lieu ou du juge de paix du canton, tout au moins du commissaire de police ou de la gendarmerie, de couper ou de dénouer la corde qui attache un pendu, et de retirer de l'eau un noyé. C'est là un préjugé funeste, qui a souvent pour déplorable conséquence de déterminer le décès, alors qu'il est seulement apparent et que de prompts secours auraient pu sauver la victime. »

Je prie particulièrement MM. les maires des communes rurales de rejeter bien loin une idée tout à la fois si pernicieuse et si fautive.

Leur devoir en de pareilles circonstances est très simple. Il consiste : 1<sup>o</sup> à prendre sur-le-champ contre le danger, sans aller au delà (et en attendant un homme de l'art, qui n'est pas appelé aussitôt), les premières mesures que commandent nécessairement la prudence et le bon sens; 2<sup>o</sup> à constater, par un procès-verbal régulier, l'état dans lequel eux-mêmes ou les témoins arrivés d'abord sur les lieux auront trouvé, — s'il a été déjà déplacé, — le corps, soit du moribond, soit du défunt.

On doit en outre se conformer avec soin, en cette matière, à l'article 81 du code Napoléon, — et m'en référer d'urgence, s'il y a des indices de crime, avant de laisser procéder à l'inhumation. »

On annonce que prochainement aura lieu l'ouverture d'une grande section entièrement terminée du chemin de fer de Paris à Soissons, s'embranchant sur la droite du chemin de fer du Nord, au milieu de la plaine Saint-Denis.

M. Villet-Collignon, éditeur du journal le Gutenberg et représentant de la typographie, à Paris, vient d'adresser à Son Excellence le ministre des finances, ainsi qu'à M. le directeur général des postes, un projet d'amélioration sensible dans l'administration postale. Ce projet consiste à créer des timbres de 1 à 2 centimes pour les journaux et les imprimés.

Il suffit de publier cette idée pour en comprendre toute la portée pour le fisc, pour l'administration des postes, et pour les journaux et le commerce. Toutes les boîtes pourraient alors recevoir les imprimés et les journaux ainsi affranchis par les particuliers eux-mêmes, et tous les bureaux recevoir à toute heure, et sans inconvénient ni augmentation de personnel, toutes les impressions affranchies d'avance. Le travail des bureaux de distribution serait seul légèrement augmenté, et celui des bureaux de Paris considérablement diminué.

On écrit de Cambrai : L'hiver a pour le pauvre de terribles rigueurs. Pendant cette triste saison, le travail chôme parfois, le pain manque, et le froid, ce triste compagnon du réduit du malheureux, vient encore ajouter à ses souffrances.

Il y a quelques jours, dit la Revue de l'Escaut, une pauvre famille qui habite dans notre cité une cave froide et obscure, se trouvait en proie à la plus affreuse misère. Ses vêtements en lambeaux couvraient de jeunes enfants grelottant près de leur mère désespérée. Sur un grabat, essayait de dormir un homme jeune encore, mais que les privations avaient vieilli avant l'âge. Depuis vingt-quatre heures, la famille nécessairement se trouvait sans pain et sans feu; toutes ses ressources étaient épuisées et la charité même lui faisait défaut. Il faisait bien froid, la nuit était venue, et le vent qui pénétrait par la porte disjointe du réduit apportait avec ses sifflements les notes joyeuses d'un quadrille. Près de l'asile de la misère, des gens heureux s'amusaient.

Le bruit de fête tira la pauvre mère de sa douloureuse somnolence, et le désespoir lui suggéra la pensée d'aller frapper à la porte de ses riches voisins. Bien lui en prit, car quelques instants plus tard elle rentrerait chez elle, non-seulement munie d'abondantes provisions, mais encore d'une somme relativement considérable, fruit d'une collecte faite en sa faveur par la personne charitable à laquelle elle s'était adressée.

MACHINES A VAPEUR. Dans un concours ouvert par la Société industrielle de Mulhouse, sur le rendement des divers systèmes de chaudières, la quantité de vapeur maxima obtenue a été de 7 kil. 40 par kil. de houille. Ce rendement s'est trouvé un peu au-dessous de la limite inférieure (7 kil. 50) posée par le programme des prix. Mais dans le rapport présenté à la séance générale du 28 décembre, le comité de mécanique, reconnaissant qu'il est résulté d'expériences prolongées pendant plusieurs mois, que les chaudières présentées au concours ont légèrement dépassé cette limite, a proposé de partager le prix de 7,500 francs entre les divers concurrents, qui étaient MM. Zambaux, à Saint-Denis; Molinos et Pronnier, à Paris; Proust, à Lille. Cette conclusion a été votée par l'assemblée.

### FAITS DIVERS.

Il y a cent ans on comptait, dans un rayon de six lieues autour de Paris, 97 châteaux princiers entourés de parcs d'une grande étendue, et 49 communautés religieuses possédant de vastes jardins. Châteaux, parcs, jardins, tout a disparu, morcelé, détruit, pour faire place à une immense croûte de plâtre et de moellons. Cette perte devient moins regrettable par suite de l'ouverture, d'après le nouveau plan de Paris, d'un grand nombre de squares et de boulevards. Le jardin de Monceaux, le dernier qui restât, va disparaître et se transformer en quartier Pereire.

Les ministres, à l'occasion du jour de l'an, sont exposés plus que personne à recevoir une quantité formidable de cartes de visite. Parmi celles qui encombraient l'un des guéridons de M. le ministre d'Etat et de la maison de l'Empereur on en a remarqué une qui est aussi curieuse qu'originale, c'est celle de la célèbre directrice du Théâtre-Déjazet.

La piquante et spirituelle artiste a fait relire avec autant d'élégance que de goût un exemplaire de sa biographie et y a adroitement intercalé une suite de délicieuses photographies la représentant dans ses rôles les plus remarquables. La carte de M<sup>lle</sup> Déjazet a obtenu un succès complet.

Le 7 décembre 1855, un individu assez bien mis se présenta dans le magasin de bijouterie de M. Goret, 7, boulevard Poissonnière. S'adressant à la dame Goret, qui se trouvait seule, il exprima le désir de voir des chaînes en or. On lui en mit sous les yeux cinq de différentes formes; son choix parut s'arrêter sur l'une d'elles; mais, apercevant une épingle montée en pierres fines, et placée à la partie supérieure de l'étalage, il dit à la bijoutière : Voilà une épingle qui me plairait beaucoup; si vous voulez me la montrer, vous me feriez grand plaisir.

La dame Goret prit une de ces échelles portatives dont on se sert dans les magasins, et elle s'en servit pour atteindre l'épingle et la décrocher. Pendant ce temps, l'acheteur s'empara prestement des cinq chaînes, sauta dans la rue et prit la fuite.

La marchande se mit à crier au voleur! en désignant le fuyard. Plusieurs personnes s'élançèrent à la poursuite de ce dernier. Ayant fait un faux pas, il tomba et fut arrêté au coin de la rue du sentier. On ne trouva sur lui aucune des chaînes dérobées. Comme cela se passait le soir, on supposa qu'il avait pu, sans être vu, les glisser à un complice qui s'était éloigné.

Reuterholm vit avec joie que ces paroles impressionnaient le régent.

« Il est à moi, pensa-t-il, et il continuera d'être à moi. »

Mademoiselle Rudenskold conservait son attitude inspirée.

« Elle est un peu simple, se dit Reuterholm; elle veut me perdre, et elle me fournit le moyen de me défendre. »

Sûr de son fait, il se croisa les bras sur la poitrine et se mit à regarder mademoiselle Rudenskold d'un air triomphant; elle feignit de ne pas s'en apercevoir.

« Quant à l'avis publié dans les églises, reprit Reuterholm pour sonder le régent, je puis... »

« L'avis, oui, c'est vrai... »

Le duc était, d'instinct, Reuterholm jugea le moment favorable pour exécuter un plan qu'il venait de concevoir.

« A propos, dit-il à mademoiselle Rudenskold, il vous a semblé entendre le murmure d'un esprit? »

« Oui, monsieur le baron. »

De plus en plus certain de la victoire, puisqu'elle persistait dans son assertion, Reuterholm jeta un coup d'œil sur le duc, dont les regards commençaient à briller du feu de l'exaltation mystique.

De son côté, mademoiselle Rudenskold était satisfaite de le voir donner si facilement dans le piège.

« Les anciens n'ont jamais nié qu'un esprit mystérieux ne résidât dans l'univers, dit le régent. »

« Non! répondit mademoiselle Rudenskold. — Pythagore parla à la rivière de Nessus, et elle lui répondit. »

— Que dites-vous?

« Il est prouvé qu'un arbre a parlé à Apollonius. La voix était intelligente, mais faible comme celle d'une femme. »

« C'est étrange. »

« Ce n'est que de nos jours qu'on nie le merveilleux. Les grandes, les immortelles leçons divines se cachent devant l'alliance secrète de l'incrédulité et de la superstition. Mais elles seront de nouveau révélées un jour. »

« C'est surprenant! »

Reuterholm observait avec attention le duc et mademoiselle Rudenskold. L'émotion manifeste de cette dernière le satisfaisait plus encore, pour ainsi dire, que celle du régent.

« L'univers, reprit le prince, est le résultat d'un grand pronostic, le fruit d'une prédiction divine, la conséquence d'une éternelle prophétie. Vous avez donc entendu une voix? »

« Oui... Silence... elle murmure encore à mon oreille! répondit mademoiselle Rudenskold pour accroître l'exaltation du régent. »

« Je me rappelle la prédiction du professeur André Spole, insérée dans l'almanach de 1661, et annonçant qu'un grand seigneur périrait en janvier d'une mort malheureuse. En effet, ce mois-là, le fils du comte Gabriel Magnus de la Gardie, drots du royaume, fut tué d'un coup de pied de cheval. »

« C'est merveilleux! »

« Un bailli avait prédit à son fils que celui-ci deviendrait un meurtrier. En 1672, ce fils assassina un jeune homme à Stockholm. Mais qu'est-ce que tout cela comparé aux prophéties de Nostradamus? Qui nous expliquera celle qui fut faite à l'avènement de Charles XII? Dieu révèle sa puissance dans les faibles. »

« Grand chancelier de justice. »

Le duc avait oublié et mademoiselle Rudenskold et l'ordonnance; Reuterholm avait peine à dissimuler sa joie.

« Vous avez entendu une voix? répéta-t-il. — Mon Dieu, oui. — L'avez-vous reconnue? — Oui et non. — Altesse! c'est l'ombre de Gustave III qui parle dans cette pièce, continua Reuterholm d'une voix grave et sourde. Croyez-vous que son âme soit sauvée, Altesse? »

A cette question, le duc baissa la tête en pâlisant, et s'éloigna d'eux en poussant un soupir.

Reuterholm était enchanté de sa victoire, il croyait avoir écrasé mademoiselle Rudenskold, et juste au moment où elle croyait, supposait-il, le supplanter. Il lui lança un coup d'œil foudroyant et fut très surpris de lire sur son visage une joie maligne, bien loin de la trouver abattue.

Ehrenstrom avait toujours observé avec la plus grande attention, et il jugeait de l'issue de la même manière que Reuterholm.

« Sauvez? répéta le duc à part soi. Pourquoi ne l'ai-je pas interrogé sur ce point quand son ombre m'est apparue? »

En ce moment, son regard tomba sur le roi, qui, penché sur la Bible, consultait le livre de la révélation, et sans dire un mot, il alla prendre place vis-à-vis de Gustave.

« Prêtez-moi cette Bible! » lui demanda-t-il. Le roi et son oncle s'entre-regardèrent fixement. Il y avait du spectre dans l'intérieur de tous les deux.

« Lisez le chapitre dixième de Daniel et le vingt-huitième de Samuel, et vous verrez qu'il y a des esprits qui ont déchiré le voile entre

le ciel et la terre, entre la vie et la mort. — Voilà, continua le duc en feuilletant la Bible, voilà ce que disait l'orateur. »

« Et j'ai lu les chapitres dix de Daniel et vingt-huit de Samuel, et j'ai vu et trouvé qu'il y a de tels esprits. »

« Dans le calice du lis est la parole des maîtres, a-t-il encore dit. — Le lis, c'est la Bible; il faut que je cherche cette parole. »

Il se mit à lire et à chercher.

« Je ne comprends point votre intention, dit Ehrenstrom à mademoiselle Rudenskold. — Vraiment! Ne voyez-vous pas que le jeune roi est sauvé? répondit-elle. — Non, par le ciel, je ne m'en aperçois pas. — Cela me fait plaisir. Mais il est pourtant, si vous voulez vous approcher des médecins et leur faire remarquer que le duc a aussi l'esprit dérangé. »

« Vous avez raison; j'y suis maintenant. Vous vous êtes surpassée. Merci, merci à jamais. »

Il s'avança vers les médecins.

Reuterholm se repaissait de son triomphe. Il ne voyait pas qu'il avait tourné ses propres armes contre lui-même.

« Gustave! dit le régent à son neveu. — Altesse! répondit le roi en se redressant sur son siège. — Sire, ne désiriez-vous pas voir le spectre de votre père et lui parler? — Votre Altesse croit-elle que ce serait possible? — Rien n'est impossible à la parole de Dieu. Je l'ai vu une fois. Ma sœur Sophie-Albertine aussi. »